

ARRETE N°2021 ²²² /MS/CAB
portant nomination d'internes des hôpitaux
en médecine des Centres hospitaliers
universitaires (CHU) du Burkina Faso

VISA CFN 01787

LE MINISTRE DE LA SÄNTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013, portant règles de création des catégories d'Établissements Publics ;
- Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu le décret n°2005-655/PRES/PM/MS/MESSRS/MFB du 30 décembre 2005 portant création de l'internat en médecine et en pharmacie aux Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu le décret 2011-612/PRES/PM/MS/MESS/MEF du 09 septembre 2011 modifiant le décret n°2005-655/PRES/PM/MS/MESSRS/MFB du 30 décembre 2005 portant création de l'internat en médecine et en pharmacie des Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;



- Vu** l'arrêté n°2017-380/MS/CAB du 05 juillet 2017 portant création d'un comité technique chargé de la réforme des concours d'internat des Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-299/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission permanente de l'internat des centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-298/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant statut des internes en médecine en pharmacie et chirurgie dentaire dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-296/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant organisation du concours et conditions de nomination des internes en médecine dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** le communiqué n°2021-1113/MS/SG/DGESS/DPRH du 30 mars 2021 portant sur l'ouverture du concours de l'internat au profit des Centres Hospitaliers Universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** le procès-verbal de délibération du jury de médecine du concours de l'internat, session 2021, du **30 juin 2021** ;

Sur proposition du Président de la commission permanente d'organisation du concours de l'internat ;

ARRETE

Article 1 : les candidats déclarés admis au concours de l'internat, session 2021 sont nommés internes en médecine des Centres hospitaliers universitaires pour compter du **01 octobre 2021**. Ce sont :

- ABDOU DJIBO Ben Moctar
- ADJABA Souleymane Ben Wilfried
- BANCE Légnané Nathalie
- BEOGO Malick
- BOCOVO Ezékéel Judicaël
- DOGA Abdoul-Azize
- GAMSORE Arouna

- GUEBRE Sidy Mahamoud
- HIEN Irdjilè Dieudonné
- KAWANE Ulrich Kévin
- KIETYEDA Guessian Nobila Aurèle Jean-Pacôme
- KOBIANE Hugues Alban
- MONDRE Mintoulé Tatiana Farida
- NANEMA Hamidou
- NIKIEMA Pouïningba Alphonse
- OUEDRAOGO Emmanuel
- SAIDOU CHAIBOU Nassirou
- SANOU Souro Elvis Cédric
- SARE Wendbenedo Habacuc
- SAWADOGO Adama Décard
- SAWADOGO Kiswendsida Blaise
- SAWADOGO Wendlassida Léa Françoise
- SINON Naadyatou Bèga
- SOME Zièm
- SON Bakoubasse Aïssata
- TIENDREBEOGO Badjoh Roseline Rocsane
- TRAORE Yann Idriss
- TRAORE Yannick Jean Rodrigue Pingdwendé
- ZABRAMBA Augustin
- ZEBANGO Adama

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 23 JUIL 2021



Professeur Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon